

### Synode d'hiver 2024 - Interpellation sur le travail avec les personnes âgées

De plus en plus de personnes retraitées vivent dans nos paroisses. À Grosshöchstetten, où je vis, elles représentent actuellement 33% de la population.

L'engagement de l'Église dans le domaine du grand âge est certes une tradition et il est important, mais l'enjeu est bien plus grand. Cet engagement est apprécié au sein de la société et les paroisses sont des partenaires essentiels des communes et des organisations qui s'investissent en faveur des personnes âgées et de leurs préoccupations.

Les personnes du troisième et quatrième âge sont extrêmement importantes pour l'Église. Non seulement parce que ce sont de contribuables qui paient leur impôt paroissial, mais également parce que dans cette tranche d'âge, les questions religieuses et spirituelles revêtent une importance nouvelle.

Les activités et la cohabitation avec les aînées et les aînés connaissent de grandes mutations. Il existe un potentiel considérable de savoir-faire qui n'est pas uniquement capital pour le bénévolat et la constitution de communautés bienveillantes. L'Église doit renouveler sa manière de travailler de manière participative avec les aînées et les aînés et cela en plus des formes d'activités pour les seniors et des cultes qui connaissent un grand succès et dont la formule est éprouvée et que les personnes âgées apprécient. Lors du Synode d'hiver 2023, j'ai profité de l'heure des questions pour présenter le sujet.

Mes questions n'ont reçu que des réponses incomplètes. C'est pourquoi, je les pose une nouvelle fois, sous une forme légèrement modifiée dans le cadre d'une interpellation et je vous remercie d'y répondre.

J'avais entendu que la promotion des activités ecclésiales modernes avec les seniors serait abordée dans le cadre des objectifs stratégiques des Églises réformées Berne-Jura-Soleure. J'ai maintenant appris qu'aucun pôle n'avait reçu de mandat de principe pour les préoccupations et les tâches liées aux sexagénaires/octogénaires et plus. Les activités en faveur des aînées et des aînés feront uniquement l'objet d'un traitement ponctuel et spécifique, à savoir axé sur des problématiques et en lien avec le quatrième âge. D'autre part, je m'aperçois que l'Église va absolument reprendre et approfondir d'autres tâches. C'est la raison pour laquelle, je me réjouis d'entendre les considérations détaillées du Conseil synodal.

1. Comment le Conseil synodal interprète-t-il l'évolution démographique et à quelles études sociologiques se réfère-t-il pour justifier ses décisions stratégiques? Sur quelles bases reposent les objectifs stratégiques? Quelles conclusions tire-t-il concernant le soutien des paroisses?
2. Depuis quelques années, il manque à la Maison de l'Église un ou une spécialiste qualifiée pour offrir un soutien et des impulsions aux collaborateurs et collaboratrices des paroisses en charge du domaine des activités avec les personnes âgées, et qui se consacre aux nouvelles formes d'activité en compagnie et en faveur des seniors. Le domaine consacré aux personnes âgées (rattaché au secteur Paroisses et formation) a vu son pourcentage de poste fondre et en fin de compte, le poste de chargée ou chargé aux questions liées au grand âge a été supprimé. Les préoccupations ont partiellement été intégrées dans le développement participatif des paroisses.

Combien de pourcentages de poste ou de points de poste sont disponibles au sein de la Maison de l'Église dans le domaine des activités liées aux personnes âgées? (Bien qu'aucun pôle n'ait directement été chargé de cette tâche.) Où exactement et dans quels thèmes liés au grand âge?

3. Comment justifier la décision de ne pas créer de domaine d'activité consacré au grand âge au sein de la Maison de l'Église afin de soutenir les collaborateurs et collaboratrices des paroisses?
4. Comment formulez-vous l'importance du travail avec les seniors pour les Églises réformées Berne-Jura-Soleure et leurs paroisses?

Je vous remercie pour vos explications.

Auteur de l'interpellation: Stephan Loosli, Grosshöchstetten, le 15 novembre 2024